

## TARIF

### I. REMUNERATIONS TARIFEES (Arrêté du 26 février 2016, consultable sur place sur demande)

### II. REMUNERATION LIBRES (Décret 2016-230 du 26 février 2016)

Il est porté à l'attention de notre clientèle, le montant des rémunérations à prévoir dans les cas suivants :

#### 1. Constats (déplacement, constatations, rédaction, secrétariat) :

Taux horaire (au départ de l'Etude : toute heure commencée est due)	259.00 €HT
Vacations horaires supplémentaires	160 €HT
Majoration pour circonstances exceptionnelles ou difficulté, urgence	120 €HT
Photographies (par photographie)	1 €HT
Constat vidéo sur clé USB (départ de l'Etude : toute heure commencée est due)	500 €HT
Vacations supplémentaires (tranche de 10 minutes)	85.00 €HT
ICONSTAT (constats sur internet) coût minimum	300.00 €HT
Constat d'affichage (3 passages)	259.00 €HT
Copie de constat	15.00 €HT

#### 2. Honoraires de recouvrement amiable

15 à 25% HT

#### 3. Diligences article R442-2-6 et honoraires Article R444-16 du code de commerce

Echanges de mails	2€HT/mail
Echanges téléphoniques	5€HT/15 min
Frais postaux	frais réels
Courriers divers dans le cadre de la gestion du dossier	3€HT frais postaux inclus
Frais de retour	20€HT frais postaux inclus

#### 4. Diligences annexe 4-9 décret 2016-230 du 26 février 2016

Sommations interpellatives	210.00 €HT
Sommations de payer	150.00 €HT
Représentation des parties aux audiences (taux horaire)	200.00 €HT
Représentation en saisie des rémunérations	60.00 €HT
Congés et offre de renouvellement de bail	160.60 €HT
Consultations juridiques (facturation par demi-heures)	100.00 €HT
Préparation des données et conclusions (taux horaire)	200.00 €HT
Courriers divers (hors affranchissement)	60.00 €HT
Actes sous seing privé (contrats de Pacs, reconnaissance de dette ...)	300.00 €HT
Rédaction de bail (taux horaire)	360.00 €HT
Cautonnement reçu dans le cadre d'un bail	100.00 €HT
Vérification de pièces	15 €HT
Collationnement	15 €HT
Changement d'adresse	18 €HT
Frais de tentative	15 €HT
Frais de pilotage	30€ HT/ acte
Frais de pilotage avec urgence	100 €HT/ acte
Prise de date d'audience	20 € HT
Placement	20 € HT

**Ces honoraires demeurent, en toutes hypothèses, à la charge du mandant :**

Ils sont facturés hors taxe, il sera facturé en sus :

La TVA au taux de **20.00%**

La taxe de transport (article 444-48 de l'arrêté du 26 février 2016) pour tous les actes tarifés soit **9.87 €HT** (au 01/07/2024)

Les actes non tarifés : indemnisation du transport sur la base du barème ci-après.

ITD (article 444-48 de l'arrêté du 26 février 2016) pour tous les actes dématérialisés soit **8.80 €HT**

Les débours exposés (article 444-10, al.2 de l'arrêté du 26 février 2016)

*Cette liste pouvant avoir un caractère non exhaustif, nous sommes à votre disposition pour l'établissement de tout devis.*

## Indemnité de transport

Distance A/R	HT	TTC
10	5,80 €	6,96 €
20	11,60 €	13,92 €
30	17,40 €	20,88 €
40	23,20 €	27,84 €
50	29,00 €	34,80 €
60	34,80 €	41,76 €
70	40,60 €	48,72 €
80	46,40 €	55,68 €
90	52,20 €	62,64 €
100	58,00 €	69,60 €
110	63,80 €	76,56 €
120	69,60 €	83,52 €
130	75,40 €	90,48 €
140	81,20 €	97,44 €
150	87,00 €	104,40 €
160	92,80 €	111,36 €
170	98,60 €	118,32 €
180	104,40 €	125,28 €
190	110,20 €	132,24 €
200	116,00 €	139,20 €
210	121,80 €	146,16 €
220	127,60 €	153,12 €
230	133,40 €	160,08 €